

# Dédicace des Jeux Poétiques dans Les Œuvres du sieur de Fiefmelin

Auteur : Mage, André

Voir la transcription de cet item

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

## Informations éditoriales

Titre complet de la pièce*Les Œuvres du sieur de Fiefmelin*

Auteur de la pièceMage, André

Date1601

Lieu d'éditionPoitiers

ÉditeurJean de Marnef

LangueFrançais

Source[Arsenal 8-BL-8991](#)

## Analyse

Type de paratexteDédicace

Genre de la pièceRecueil

## Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

## Informations sur la notice

Edition numériqueVéronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeurs

- Lochert, Véronique (Responsable du projet)
- Saignol, Côme (Chargé d'édition de corpus numérique)

Mentions légalesFiche : Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons

## Citer cette page

Mage, André Dédicace des *Jeux Poétiques* dans *Les Œuvres du sieur de Fiefmeline* 1601.

Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

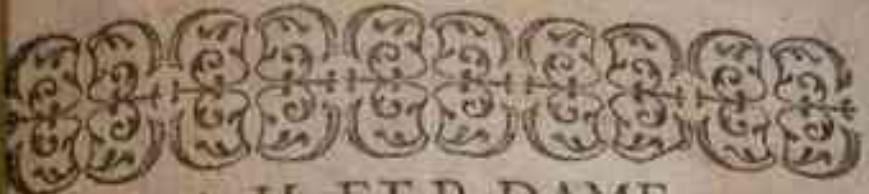
Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Spectatrix/items/show/1286>

Copier

Notice créée par [Côme Saignol](#) Notice créée le 02/09/2021 Dernière modification le 03/12/2025

---



A H. ET P. DAME,

ANNE DE PONS,  
COMTESSE DE MA-

RENNES BR. CH. MONT.

& Dame de la Baronne  
d'Oleron.

Estoit Alexandre le grād,  
M A D A M E , qui par fois  
laissant son manteau royal,  
mettant bas son sceptre &  
sa couronne , & comme se  
rabaissant de sa Maiesté, se iettoit parmy  
ses fauorit & autres gens de sa Cour: &  
se iouât avec eux, leur disoit, Sus Com-  
pagnons, esbatons-nous , le Roy n'y est  
pas. Lors vn chascun faisoit avec luy du  
pair à compagnon. Puis quelque temps  
apres, reprenāt, avec ses sceptre & man-  
teau, sa Maiesté royale, Place, place, di-  
soit-il, yoicy le Roy. Et soudain vn chas-

un, se remettant en son deuoir, l'hone  
roit & seruoit cōme leur souuerain Se-  
gneur. Si quelque fois , à l'imitation d'  
ce grand Prince , vous en auez fait  
mēme enuers les vostres, continuez ca-  
core enuers moy, ie vous supplie, Mada-  
me. En vous iouāt, dis- ic, avec ma Mus-  
souffrez qu'elle se iouē libremēt, & aill-  
du pair avec vous pour l'heure. Ou au-  
trement, puis que ces ieux poëtiques on-  
esté inuentez & iouez , les vns en vostre  
faueur, les autres par vostre commandement,  
lisez-les en vous iouant, ou vous  
iouēz aussi eux(& nō d'eux)en les lisant  
de nouveau. Et tout ainsi que cy-deuant  
il vous a pleu les me demander & com-  
mander, ie les vous dedie de mēme &  
donne à present: si donner ie puis ce qui  
est nay en vostre champ, & ne peut d'ail-  
leurs estre que vostre. Cāz, si l'autheur  
de ces ieux est vostre officier & vassal, sa  
peine & ses fructs vous font tous obli-  
gez, & ainsi que lui, consacrez à vostre  
seruice. Je ne m'estendray plus loing en  
excuses sur la nature , qualité , ou suffi-  
fance de ces cinq petits ieux poëtiques,  
tant par moy inuentez, que traduits, ou

imitiez des L  
imitez des L  
res de mon pe  
mēt, que si voi  
du mēme a  
furent iouez,  
que l'ection P  
ce leur donna  
auoir perdue  
theur, l'encour  
vous en verra  
fir qu'autrefoi  
ses & vtilles, pa  
les ieux des m  
inutiles, pa  
sentez, ne doju  
nuyer. Au rest  
miens escrits,  
en estre plus li  
te qu'auseul d  
elle de droic  
prouuer mes a  
Madame, pou  
ie de ce que  
mōnoye qui v  
le acceptilati  
defaut de mon  
te que yo

imitez des Latins à mō pouuoir ez heu-  
res de mon peu de loisir. Je diray scule-  
mēt, que si vous les daignez voir & ouyr  
du mesme oeil & oreille, que quand ils  
furent iouēz, vous leur redonerez l'ame  
que l'action premiere en vostre presen-  
ce leur donna, & que despuis ils temblēt  
auoir perdue: & si raniuerez leur au-  
theur, l'encourageant à mieux: quand il  
vous en verra receuoir nō moindre plai-  
sir qu'autrefois. Que si les choses serieu-  
ses & utiles, par dix fois redites, plaiſēt,  
les ieux des muses n'estans du tout ieux,  
ni inutiles, par deux ou trois fois repre-  
sentez, ne doiuent point desplaire ou en-  
nuyer. Au reste, i'ay fait imprimer ces  
miens escrits, pour, estās mieux rescrits,  
en estre plus lisables. Je n'en rends con-  
te qu'au seul desir de ma Comtesse. C'est  
à elle de droict de cōtreroller, ou d'ap-  
prouuer mes actions. Il me suffit en fin,  
Madame, pourueu que ie vous paye par-  
tie de ce que ie vous doy, en espece &  
mōnoye qui vous agrée. Par vostre seu-  
le acceptilation donques, suppleant au  
defaut de mon payemēt inegal à la deb-  
te que vous avez sur moy, ie vous satis-

feray du vostre m̄esme : demeurant  
pendant toute ma vie,

*Vostre tres-humble & m̄  
obcissant serviteur,*

A. M A G E , de Eiefmelin.